



Commission
européenne



CASP 2024

Sucettes pour bébés

Rapport final d'activité

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations	III
Synthèse.....	III

PARTIE I

Aperçu de l'activité	2
ASM participantes	2
Champ d'application du produit.....	3
Critères de test	3
Échantillonnage et tests	4
Distribution de l'échantillonnage	4
Processus de test.....	4
Résultats des tests	5
Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	5
Résultats par canal d'échantillonnage.....	5
Résultats par catégorie	6
Conclusions sur les résultats des tests.....	7
Évaluation des risques et mesures correctives	8
Résultats de l'évaluation des risques	8
Mesures correctives	9
Conclusions et recommandations	10
Conclusions	10
Recommandations aux parties prenantes.....	10

PARTIE II

En quoi consistent les CASP?	13
Plan de travail pour les activités spécifiques aux produits	14
Processus et outils pour les activités spécifiques aux produits	15

Liste des abréviations

CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs
CE	Commission européenne
AELE	Association européenne de libre-échange
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
DSGP	Directive sur la sécurité générale des produits 2001/95/CE
RSGP	Règlement relatif à la sécurité générale des produits 2023/988
IM	Réunion intermédiaire
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
SAGA	Outil d'évaluation des risques de Safety Gate
DSJ	Directive relative à la sécurité des jouets 2009/48/CE

Synthèse

Objectifs

L'objectif principal du projet d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) est de protéger la santé et la sécurité des consommateurs européens en aidant les autorités nationales des pays de l'UE/AELE chargées de la surveillance du marché (ASM) à

mieux coordonner leurs activités. Les ASM participent conjointement à l'échantillonnage, aux essais et à l'évaluation des risques de produits spécifiques dans le cadre du projet CASP.

Champ d'application du produit

Cette activité porte sur les sucettes pour bébés (également appelées tétines) et les attache-sucettes (avec ou sans éléments de jeu).

Principaux critères de test et résultats

Les attache-sucettes ont été testés par rapport aux normes EN 12586:2007+A1:2011 et EN 71-1:2014+A1:2018, tandis que les sucettes pour bébés ont été testées par rapport aux normes EN 1400:2013+A2:2018+LC:2019 et à l'annexe XVII du règlement REACH (entrées 51 et 52). Le taux d'échec des attache-sucettes était nettement plus élevé (72%) que celui des sucettes, qui était de 31%. La campagne a révélé que les attache-sucettes rencontraient des problèmes liés aux exigences générales

et mécaniques, tandis que les principaux défauts des sucettes pour bébés étaient liés à la résistance aux chocs et à la ventilation du bouclier.

L'examen de l'étiquetage (avertissements, marquages et instructions) effectué par les ASM ont montré que 39 (27%) échantillons testés sur 145 étaient non conformes.

Conclusions

À la suite de cette campagne de tests, les ASM ont émis 20 notifications Safety Gate¹. Selon les évaluations des risques effectuées par les ASM, 9 sucettes pour bébés et 23 attache-sucettes présentaient un risque grave. Les

mesures prises à l'encontre des produits non conformes sont les suivantes: 21 ont été rappelés auprès des utilisateurs finaux, 21 ont été interdits sur le marché, et 6 ont été retirés.

Principales recommandations aux parties prenantes

Pour les consommateurs

Avant l'achat

- ▶ Pour être sûr de choisir la sucette qui convient à votre enfant, vérifiez l'âge recommandé sur le produit.
- ▶ Les attache-sucettes de fabrication artisanale peuvent présenter des risques supplémentaires, car ils sont moins susceptibles d'être conformes à la/aux norme(s) en vigueur.

Pendant l'utilisation

- ▶ Avant chaque utilisation, vérifiez que la sucette et l'attache-sucette ne présentent pas de signes d'usure, de fissures ou de dommages, et remplacez-les immédiatement si vous constatez des défauts.
- ▶ N'attachez jamais l'attache-sucette à d'autres ficelles, rubans ou cordons, car ceux-ci augmenteraient la longueur de l'attache-sucette, qui est limitée pour éviter les risques de strangulation.
- ▶ Ne laissez jamais un enfant sans surveillance avec un attache-sucette, surtout lorsqu'il dort, car cela pourrait augmenter le risque de strangulation.

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Vous devez tenir compte des risques potentiels que votre produit peut présenter pour les jeunes enfants et l'indiquer clairement sur l'emballage et dans la documentation technique.
- ▶ Si vous êtes fabricant, distributeur ou importateur, vous devez connaître votre produit et les exigences légales qu'il doit respecter avant de le mettre sur le marché.
- ▶ Si votre produit a une double fonction d'attache-sucette et de jouet, assurez-vous qu'il est conforme au RSGP et à la directive relative à la sécurité des jouets.

Pour les organismes de normalisation

- ▶ Envisagez d'ajouter des exigences concernant les pièces de petite taille pour les sucettes et les attache-sucettes, peut-être en utilisant les contrôles énoncés dans la norme EN 71-1.
- ▶ La norme relative aux sucettes pour bébés devrait tenir compte des nouveaux modèles, tels que ceux dotés de grands trous de ventilation.
- ▶ Il est nécessaire de clarifier l'exigence relative à la teneur en composés volatils. Il est difficile pour les autorités d'agir si les implications de ces tests ne sont pas claires.

¹ Jusqu'au 10.4.2025 (inclus).



Partie I

Aperçu de l'activité

ASM participantes

		Pays	ASM
1		Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs
2		Belgique	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
3		Bulgarie	Commission pour la protection des consommateurs
4		Croatie	Inspection d'État
5		Chypre	Service de protection des consommateurs
6		Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs
7		Allemagne	Inspection du travail du Land de Brême ²
			Gouvernement du district de Detmold ²
			Direction du Land de Saxe
8		Hongrie	Ministère de la justice et de la protection des consommateurs Département de la surveillance du marché ²
9		Irlande	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs
10		Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs
11		Luxembourg	ILNAS — Département de la surveillance du marché
12		Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation
13		Norvège	Direction norvégienne de la protection civile
14		Espagne	Ministère des droits sociaux, de la consommation et de l'agenda 2030 ²

² Les ASM ne peuvent participer au projet CASP que dans le cadre des tests. Elles participent au processus de test, mais ne sont pas impliquées dans les discussions et la prise de décision et ne prennent pas part aux réunions d'activité.

Champ d'application du produit

Tableau 1: Description du champ d'application du produit

Sucettes pour bébés	Attache-sucettes (traditionnels)	Attache-sucettes avec élément de jeu
		
<p>Les sucettes pour bébés, également appelées tétines, sont de petits dispositifs en silicone ou en latex conçus pour que les bébés les sucent, ce qui les réconforte et les aide à s'endormir.</p>	<p>Les attache-sucettes sont des accessoires qui se fixent aux vêtements ou à la poussette du bébé. La sucette reste ainsi propre et à portée de main, ce qui évite de la perdre ou de la faire tomber.</p>	<p>Les attache-sucettes avec éléments de jeu sont des accessoires multifonctionnels qui permettent non seulement d'attacher la sucette, mais qui intègrent également des éléments ludiques tels que des perles colorées, des jouets souples ou des anneaux de dentition.</p>

Les sucettes et les attache-sucettes peuvent présenter des risques importants, y compris des risques mécaniques tels que l'étouffement et la strangulation, ainsi que des

risques chimiques. Ces risques sont amplifiés par la vulnérabilité des utilisateurs visés.

Critères de test

Le plan de test pour cette activité englobe des clauses sélectionnées de différentes normes:

- ▶ Les sucettes ont été testées par rapport à la norme **EN 1400:2013+A2:2018** (y compris le rectificatif de janvier 2019) et à l'annexe XVII du règlement **REACH** concernant les restrictions relatives aux phtalates (entrées 51 et 52).
- ▶ Tous les attache-sucettes ont été testés par rapport à la norme **EN 12586:2007+A1:2011**, ceux avec un élément de jeu ont été testés par rapport à la norme **EN 71-1:2014+A1:2018** pour la sécurité des jouets et les propriétés mécaniques.

Néanmoins, l'application des normes est volontaire, elles ne sont donc pas juridiquement contraignantes. Les sucettes pour bébés ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes aux exigences de sécurité du RSGP (et auparavant de la DSGP³, étant donné que les tests pour cette activité ont eu lieu avant l'entrée en vigueur du RSGP). En outre, tout attache-sucette qui ajoute une valeur ludique sous la forme d'un jouet doit également être conforme à la directive relative à la sécurité des jouets.

³ Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Échantillonnage et tests

Distribution de l'échantillonnage

Le processus d'échantillonnage a été réalisé par les ASM sur la base de la distribution de l'échantillonnage convenue lors de la réunion intermédiaire (IM). Au total, 145 produits ont été collectés par les ASM participantes (81 sucettes et 64 attache-sucettes, dont 14 avec un élément de jeu) dans des magasins physiques et en ligne. En raison de la complexité du plan de test et des

exigences des normes, de nombreuses unités ont dû passer tous les tests. La collecte d'un si grand nombre d'unités a constitué un défi pour certaines ASM. Toutefois, le laboratoire a finalement été en mesure de répondre aux différentes capacités d'échantillonnage des autorités.

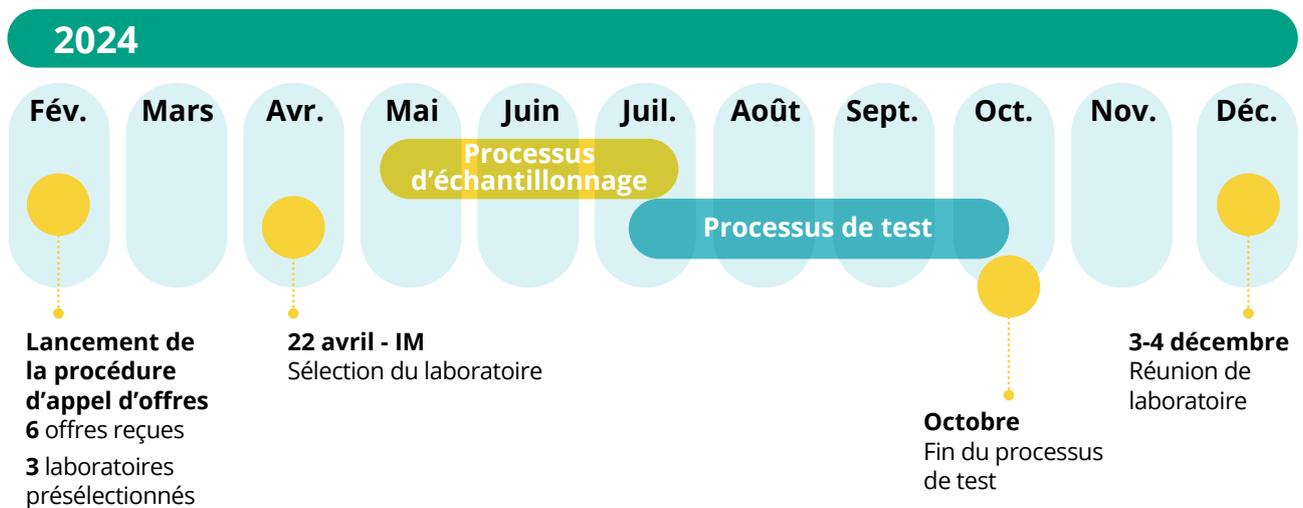
Processus de test

Le laboratoire de test pour cette activité a été sélectionné à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Les spécifications de l'appel d'offres ont été envoyées à 42 laboratoires de l'UE/AELE identifiés dans le cadre de la stratégie d'engagement de l'équipe de projet. Chaque laboratoire a été invité à soumettre une offre, comprenant des détails sur les prix, une preuve de certification, une expérience d'expert pertinente et des modèles de rapports de test. Parmi eux, six laboratoires ont présenté une offre dans le délai imparti, qui avait été prolongé de quatre jours en raison du nombre insuffisant d'offres initialement reçues. Sur la base de l'exhaustivité et de la compétitivité de leurs offres, trois laboratoires ont été présélectionnés et invités à un entretien.

Lors de l'IM, les ASM ont reçu les analyses comparatives de la qualité technique et des aspects financiers des offres présélectionnées. Les deux meilleurs laboratoires de test présélectionnés ont été invités à l'IM pour expliquer leurs offres et lever les doutes, en raison de la complexité du plan de test et du grand nombre d'unités requis par les normes applicables. Les ASM ont sélectionné le laboratoire qui a obtenu le plus grand nombre de points finaux, attribués sur la base de la qualité et du prix de son offre.

Après la sélection du laboratoire, les ASM avaient deux mois pour collecter les échantillons et les envoyer au laboratoire.

Figure 1: Chronologie du processus d'échantillonnage et de test



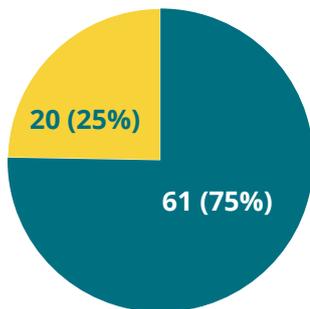
Résultats des tests

Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

Si l'on exclut les résultats des contrôles portant sur les avertissements, les marquages et les instructions, 20 (25%) des 81 échantillons de sucettes pour bébés

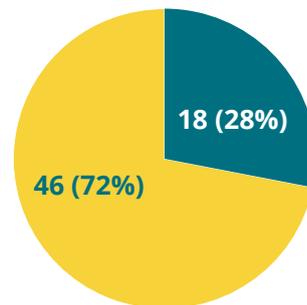
et 46 (72%) des 64 échantillons d'attache-sucettes ne répondaient pas aux autres exigences du plan de test.

Figure 2: Résultats globaux des tests pour les sucettes pour bébés (N=81)



■ Conformes

Figure 3: Résultats globaux des tests pour les attache-sucettes (N=64)



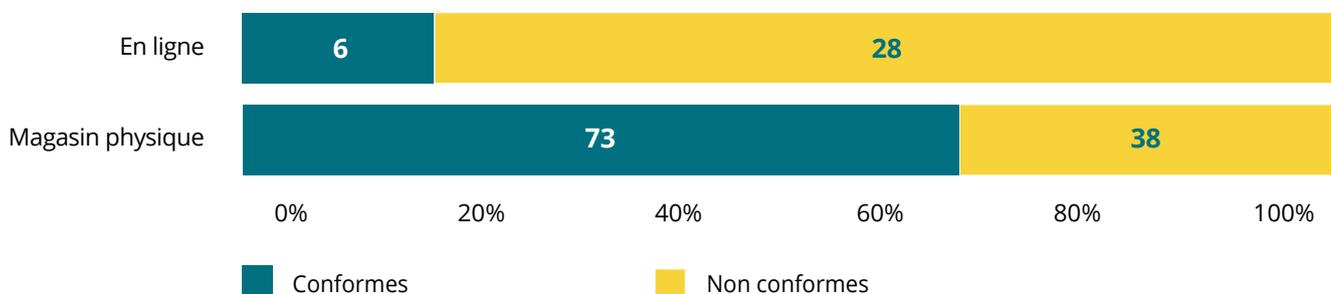
■ Non conformes

Résultats par canal d'échantillonnage

Au total, 111 échantillons ont été collectés dans des magasins physiques, et 34 ont été achetés en ligne.

Les résultats des tests ont révélé que 82% des produits achetés en ligne ne respectaient pas les exigences du plan de test, alors que le taux d'échec pour les échantillons achetés dans les magasins physiques s'élevait à 34%.

Figure 4: Résultats des tests par canal d'échantillonnage (N=145)



■ Conformes

■ Non conformes

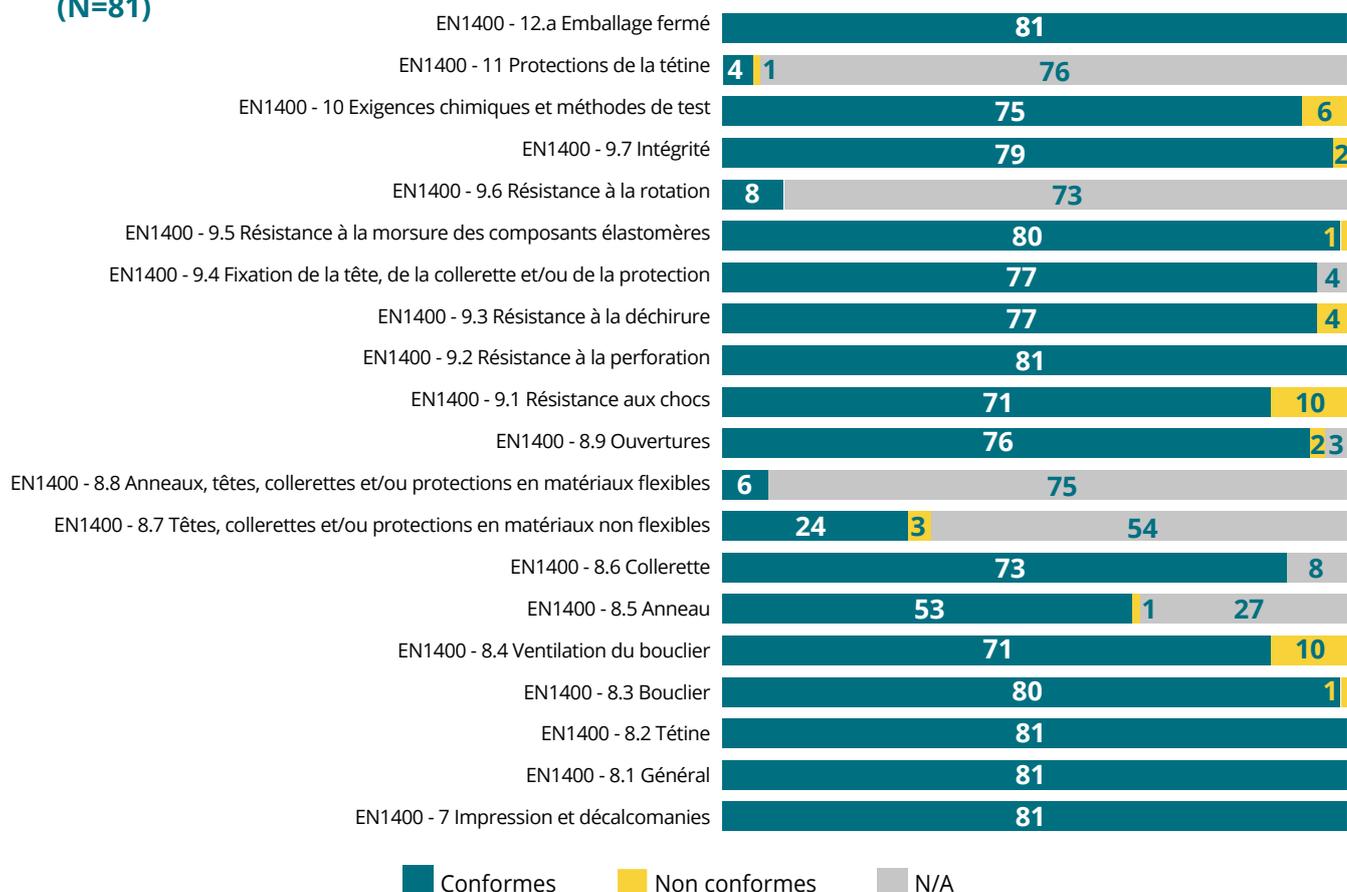
Résultats par catégorie

Sucettes pour bébés

20 (25%) des 81 sucettes pour bébés ne répondaient pas à au moins une des exigences du plan de test. En tenant compte des tests réalisés par le laboratoire et les contrôles des avertissements, des marquages et des instructions effectués par les ASM, 25 (31%) échantillons au total ne respectaient pas au moins une des exigences requises.

Si l'on examine les résultats de la norme EN 1400:2013+A2:2018+LC:2019, les clauses présentant les taux d'échec les plus élevés sont la clause 9.1 Résistance aux chocs, la clause 8.4 Ventilation du bouclier, et la clause 9.3 Résistance à la déchirure.

Figure 5: Résultats des tests par clause pour la norme EN 1400:2013+A2:2018+LC:2019 (N=81)



Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s). Au total, 14 (17%) échantillons sur 81 étaient non conformes. Les problèmes de non-conformité les plus courants étaient les suivants:

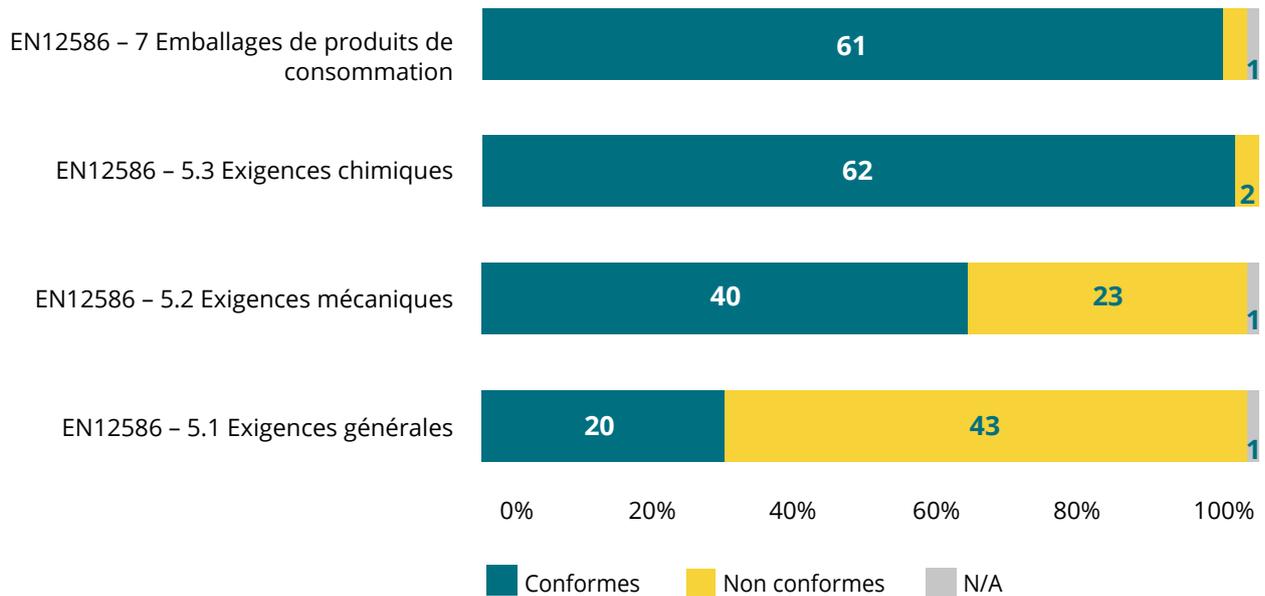
- ▶ Les instructions n'étaient pas données comme le stipule la clause 13.3 et ne figuraient pas dans une notice séparée placée à l'intérieur de l'emballage.
- ▶ Les avertissements n'étaient pas fournis de manière complète et dans l'ordre requis par la clause 13.3.2.

Attache-sucettes

Sur les 64 attache-sucettes, 46 (72%) ne répondaient pas aux exigences requises. Ce chiffre reste inchangé en tenant compte des contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, les marquages et les instructions. Ventilation détaillée par type d'attache-sucettes:

- ▶ 35 des 50 attache-sucettes traditionnels (70%) ne répondaient pas aux exigences.
- ▶ 11 attache-sucettes sur 14 avec un élément de jeu (79%) étaient non conformes.

Figure 6: Résultats par clause – EN 12586:2007+A1:2011 (N=64)



Si l'on examine les résultats de la norme EN 12586:2007+A1:2011, les clauses présentant les taux d'échec les plus élevés sont la clause 5.1 sur les exigences générales et la clause 5.2 sur les exigences mécaniques.

13 des attache-sucettes dotés d'un élément de jeu ont également été testés par rapport à la norme EN 71-1:2104+A1: 2018 – Clause 5.1.12.6 sur les composants supplémentaires en tant que jouets. 7 échantillons sur 13 (54%) étaient non conformes.

Les ASM ont effectué des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s). Au total, 25 (39%) échantillons sur 64 étaient non conformes. Les problèmes de non-conformité les plus courants étaient les suivants:

- ▶ Informations relatives à l'achat ne comprenant pas le numéro et l'année de l'EN.
- ▶ Informations sur le produit non disponibles dans la langue officielle du pays de vente.
- ▶ Emballage du produit de consommation ne comportant pas d'instructions d'utilisation et d'hygiène lisibles.

Conclusions sur les résultats des tests

Sucettes pour bébés

Les sucettes ont échoué à plusieurs égards:

- ▶ Un échantillon a échoué en raison d'un bouclier trop petit, qui lui permettait de pénétrer dans la bouche. Cet échantillon présentait également une ventilation non conforme et une tête trop petite pour être saisie.
- ▶ Quatre produits n'ont pas résisté à la déchirure, leurs tétines s'étant déchirées lors des tests d'usage abusif, ce qui représente un risque important d'étouffement.
- ▶ Dix produits ont échoué en raison d'une ventilation inadéquate ou manquante, la ventilation étant recouverte par l'anneau dans un cas. Il est à noter que quatre articles présentaient des formes de ventilation inhabituelles qui offraient une plus grande surface et n'étaient pas susceptibles de présenter un danger, mais qui n'étaient pas conformes aux exigences de la norme.

- ▶ Dix produits ont échoué aux tests de résistance aux chocs, ce qui a entraîné la rupture de certaines parties du bouclier ou de l'anneau, créant ainsi un risque potentiel d'étouffement.
- ▶ Sept produits n'ont pas satisfait aux exigences chimiques relatives aux composés volatils, ce qui indique une fabrication incohérente ou une incapacité à résister à une utilisation normale. Dans deux cas, des ruptures de tétines se sont produites lors de tests ultérieurs. La norme ne classe pas la libération de ces composés comme un danger pour les enfants.

Dans l'ensemble, les résultats ont mis en évidence différentes défaillances, notamment en ce qui concerne la résistance du produit et les problèmes de ventilation. Certains problèmes de ventilation étaient dus à des conceptions inhabituelles, ce qui suggère que la norme pourrait devoir être modifiée pour tenir compte de différentes conceptions de ventilation qui ne présentent pas de risques pour les enfants.

Attache-sucettes

Les tests effectués sur les jouets par rapport à la norme EN 71-1 ont révélé des défaillances liées aux cordons (risque de strangulation) aux petites boules (risque d'étouffement), aux pièces traversant le gabarit A (risque de bâilonnement/étouffement), en plus d'un article dont l'emballage en feuille de plastique était trop fin (risque de suffocation). Nombre de ces produits pourraient ne pas avoir été classés comme jouets par les opérateurs économiques.

Les tests effectués par rapport à la norme EN 12586 ont mis en évidence de nombreuses défaillances au niveau des attaches de vêtements qui ne disposaient pas des trous de ventilation requis. Parmi les autres défaillances, citons les perles nécessitant une ventilation, de nombreux attache-sucettes qui se sont cassés, des attaches de

vêtements qui se sont détachées, des attache-sucettes dépassant la limite de 220 mm de longueur, des sangles ou des cordons trop fins, et quelques articles présentant des bords tranchants ou des pointes. Deux produits ont échoué parce qu'ils contenaient du nickel dans des composants métalliques. En outre, les défaillances suggèrent que peu d'articles semblent avoir été conçus en tenant compte de la norme EN 12586.

Avertissements, marquages et instructions

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 39 échantillons (27%) ne respectaient pas les exigences relatives aux avertissements, aux marquages et aux instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s). Ces éléments constituent une source essentielle d'informations pour les parents/le personnel soignant sur le produit et son utilisation en toute sécurité.

Évaluation des risques et mesures correctives

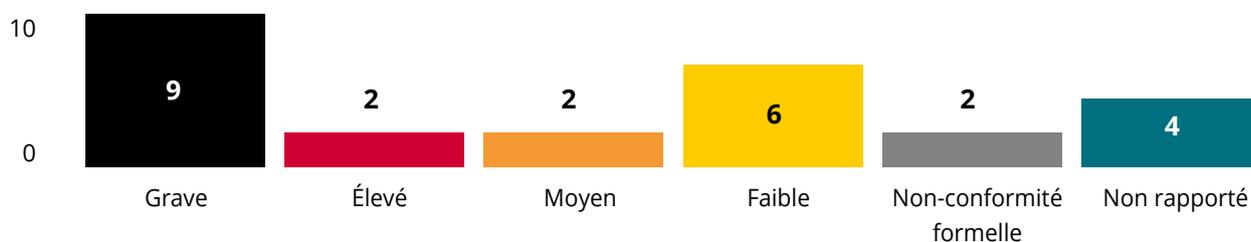
Résultats de l'évaluation des risques

Pour déterminer si un produit présente un risque, il convient de respecter l'article 26 relatif aux notifications de produits dangereux par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate⁴. Les sucettes pour bébés ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes aux exigences de sécurité. Tout attache-sucette qui ajoute une valeur ludique sous la forme d'un jouet doit également être conforme aux dispositions de la directive relative à la sécurité des jouets.

La **Figure 7** et la **Figure 8** montrent le niveau de risque des échantillons non conformes⁵.

- ▶ 14 **sucettes pour bébés** ont été évaluées comme présentant un risque grave (9), élevé (2) ou moyen (2).
- ▶ Dans le cas des **attache-sucettes**, 31 échantillons ont été évalués comme présentant un risque grave (23), élevé (4) ou moyen (4).

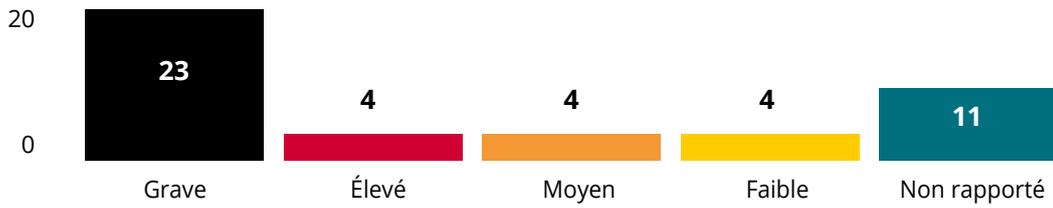
Figure 7: Niveaux de risque des sucettes pour bébés (N=25)



⁴ Règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits.

⁵ Les produits qui satisfaisaient aux exigences des tests, mais pas à celles en matière d'avertissement, de marquage et d'instructions, sont signalés par l'étiquette «Non-conformité formelle».

Figure 8: Niveaux de risque des attache-sucettes (N=46)

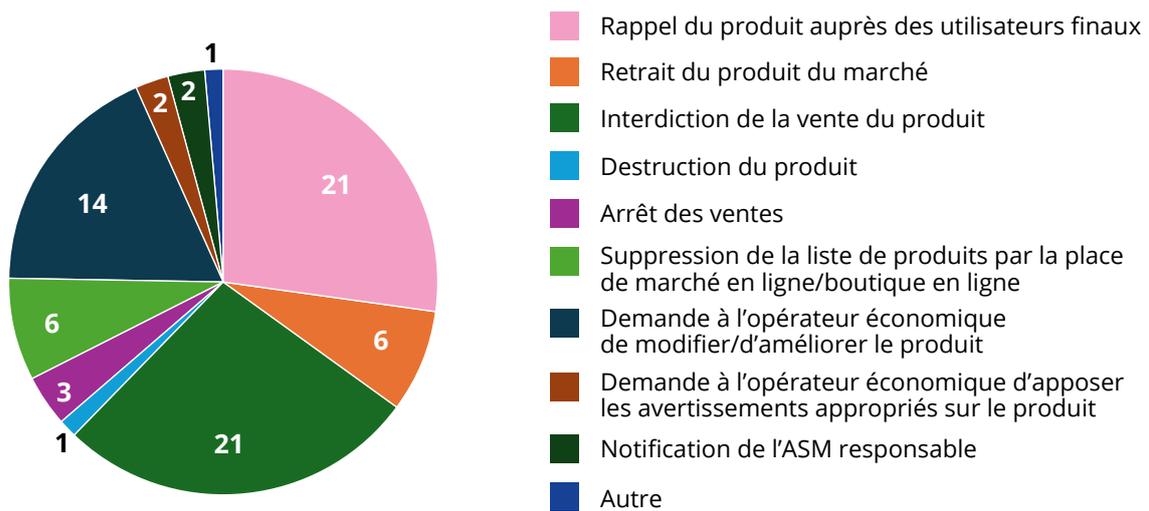


Mesures correctives

Sur la base des résultats des tests et des évaluations des risques effectuées, les ASM ont déterminé les mesures correctives à prendre pour les produits qui n'étaient

pas conformes à la législation de l'UE et/ou aux normes applicables. La Figure 9 illustre les mesures correctives prises à l'encontre des produits non conformes.

Figure 9: Mesures prises à l'encontre des produits non conformes (N=77)⁶



En outre, lorsqu'un risque grave est identifié, les ASM sont légalement tenues de soumettre une notification par l'intermédiaire du système d'alerte rapide Safety Gate, conformément à l'article 26 du RSGP. Il est également recommandé de notifier les mesures prises à l'encontre des produits considérés comme présentant un risque moins que grave sur la base du RSGP et du règlement (UE) 2019/1020.

À la suite de cette campagne de tests, des notifications Safety Gate ont été émises pour 20 produits (9 pour des sucettes pour bébés et 11 pour des attache-sucettes).

⁶ Jusqu'au 10.4.2025 (inclus).

Conclusions et recommandations

Conclusions

L'activité a révélé un taux d'échec plus élevé pour les attache-sucettes (72%) que pour les sucettes pour bébés (31%), en tenant compte des résultats des contrôles sur les avertissements, les marquages et les instructions. La campagne a permis de constater que les principaux problèmes liés aux sucettes pour bébés concernaient la résistance aux chocs et la ventilation du bouclier. Par ailleurs, les attache-sucettes présentaient des problèmes d'ordre général et mécanique, tels que la rupture de l'attache du vêtement, l'absence de trous de ventilation pour les composants supplémentaires ou leur dépassement par rapport à la base des guides 1, ainsi que la non-conformité du cordon aux exigences en matière d'épaisseur.

Les contrôles effectués par les ASM ont révélé que 39 (27%) échantillons ne respectaient pas les exigences en matière d'avertissement, de marquage et d'instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s). Ils constituent une partie importante du profil de risque de tout produit, car ils fournissent aux parents/au personnel soignant des informations cruciales sur l'utilisation correcte et l'âge approprié d'un produit.

Les ASM ont émis 20 notifications Safety Gate et ont demandé aux opérateurs économiques de retirer les produits du marché et d'avertir les consommateurs des risques.

Recommandations aux parties prenantes

Les recommandations suivantes sont fondées sur les résultats du processus de test et des discussions entre

les ASM au cours du projet.

Pour les consommateurs

Avant l'achat

- ▶ Avez-vous vérifié les instructions de sécurité de la nouvelle sucette ou du nouvel attache-sucette de votre enfant? Veillez à suivre attentivement ces instructions, car elles fournissent des informations essentielles et des lignes directrices visant à protéger la santé et la sécurité des jeunes enfants et contiennent des avertissements et des instructions d'utilisation importants. L'absence d'informations sur la sécurité peut indiquer que le produit n'est pas conforme aux normes de sécurité applicables.
- ▶ Des tests de produits menés à l'échelle de l'UE ont montré que les sucettes et les attache-sucettes achetés dans les magasins obtiennent de meilleurs résultats aux tests de sécurité que les produits achetés en ligne. Évitez d'acheter des sucettes et des attache-sucettes sur des marchés à bas prix qui proposent des produits à des prix inférieurs à ceux des points de vente traditionnels. Achetez auprès de marques et de vendeurs réputés et assurez-vous que le produit comporte les informations du fabricant.
- ▶ Si vous êtes en possession d'un produit ayant été rappelé, cessez immédiatement de l'utiliser et respectez les instructions de l'avis de rappel.
- ▶ Pour être sûr de choisir la sucette qui convient à votre enfant, vérifiez l'âge recommandé sur le produit.

- ▶ Sachez que les attache-sucettes peuvent facilement se casser ou comporter des petites pièces détachables que les enfants pourraient mettre dans leur bouche et avec lesquelles ils pourraient s'étouffer.
- ▶ Les attache-sucettes de fabrication artisanale peuvent présenter des risques supplémentaires, car ils sont moins susceptibles d'être conformes à la/aux norme(s) en vigueur.
- ▶ Vérifiez sur [Safety Gate](#) si le produit que vous achetez (avec le même numéro de lot et/ou code produit) a été identifié comme dangereux. En cas de doute, contactez le fabricant.

Pendant l'utilisation

- ▶ Les bébés adorent porter des objets à leur bouche. Assurez-vous que la sucette et l'attache-sucette de votre enfant ne comportent pas de petites pièces susceptibles de se détacher et d'être avalées. Les sucettes pour bébés en une pièce (qui ne peuvent pas se démonter ou qui sont faites d'une seule pièce de plastique) pourraient présenter moins de risques que les autres.
- ▶ Avant chaque utilisation, vérifiez que la sucette et l'attache-sucette ne présentent pas de signes d'usure, de fissures ou de dommages, et remplacez-les immédiatement si vous constatez des défauts.

- ▶ Savez-vous que vous pouvez désormais signaler à votre autorité de protection des consommateurs tout problème de sécurité ou tout accident lié à votre produit? Visitez le [Consumer Safety Gateway](#).

- ▶ N'attachez jamais l'attache-sucette à d'autres ficelles, rubans ou cordons, car ceux-ci augmenteraient la longueur de l'attache-sucette, qui est limitée pour éviter les risques de strangulation.
- ▶ Ne laissez jamais un enfant sans surveillance avec un attache-sucette, surtout lorsqu'il dort, car cela pourrait augmenter le risque de strangulation.

Pour les opérateurs économiques

- ▶ Vous devez tenir compte des risques potentiels que votre produit pourrait présenter pour les jeunes enfants et l'indiquer clairement sur l'emballage et dans la documentation technique.
- ▶ Si vous êtes fabricant, distributeur ou importateur, vous devez connaître votre produit et les exigences légales qu'il doit respecter avant de le mettre sur le marché.
- ▶ Les sucettes pour bébés et les attache-sucettes doivent respecter les exigences en matière de sécurité générale des produits. Il est recommandé d'utiliser les normes suivantes – EN 1400 pour les sucettes et EN 12586 pour les attache-sucettes – pour évaluer leur sécurité.
- ▶ Si votre produit a une double fonction d'attache-sucette et de jouet, assurez-vous qu'il est conforme au RSGP et à la directive relative à la sécurité des jouets. Sachez qu'il existe un [document d'orientation de la CE](#) sur les porte-sucettes comportant des éléments de jeu.
- ▶ Communiquez clairement avec les consommateurs sur les éventuelles mesures de rappel. Veillez à ce que les avis de rappel indiquent les dangers posés par le produit, un point de contact et la manière de réclamer une indemnisation. Utilisez les instructions sur les [Rappels](#), il est également recommandé d'utiliser le modèle pour des raisons de cohérence et de clarté.
- ▶ Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

Pour les organismes de normalisation

- ▶ Il existe une contradiction entre la norme EN 71-1:2014+A1:2018 et la norme EN 12586:2007+A1:2011 étant donné que la norme EN 71-1 indique que les composants supplémentaires ne peuvent pas dépasser le guide (qui est plus strict). Toutefois, conformément à la norme EN 12586, il peut dépasser tant que les trous de ventilation ne sont pas obstrués. Il est recommandé d'aligner ces détails dans les différentes normes et d'envisager d'ajouter des exigences concernant les pièces de petite taille pour les sucettes et les attache-sucettes, en utilisant éventuellement les contrôles spécifiés dans la norme EN 71-1 pour les pièces susceptibles d'être libérées lors des tests d'usage abusif.
- ▶ Envisagez d'ajouter des exigences concernant les pièces de petite taille pour les sucettes et les attache-sucettes, peut-être en utilisant les contrôles énoncés dans la norme EN 71-1.
- ▶ La norme relative aux sucettes pour bébés devrait tenir compte des nouveaux modèles, tels que ceux dotés de grands trous de ventilation.
- ▶ Veillez à ce que la norme définisse la manière dont la sucette doit être placée pendant le test de résistance aux chocs. Des positions différentes produiront des résultats différents.
- ▶ Des précisions sur la teneur en composés volatils sont nécessaires. Il est difficile pour les autorités d'agir si les implications de ces tests ne sont pas claires. Une défaillance chimique est un problème très grave, mais le test des composés ne fournit que des informations sur le processus de fabrication.
- ▶ Dans la norme EN 1400, clauses 6.3.4 et 6.4.3, il est stipulé que de nouveaux échantillons du même lot doivent être utilisés pour chaque test. S'il est plus facile pour un fabricant de fournir une plus grande quantité d'échantillons d'un même lot pour des tests de contrôle, l'obligation d'obtenir 10 sucettes pour bébés pour les tester par rapport à la norme peut compliquer les mesures d'application, car il est souvent difficile, voire impossible, d'obtenir 10 unités d'un même lot. Ce problème est encore plus important lors de l'achat de produits en ligne, et il convient de s'en préoccuper. Dans le cadre du projet CASP, le laboratoire a pu travailler avec un plus petit nombre d'échantillons tout en réalisant les tests. Il serait souhaitable de diminuer le nombre d'échantillons requis, ce qui serait plus approprié pour les mesures d'application.





PARTIE II

En quoi consistent les projets ACSP ?

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (ACSP) permettent une coopération étroite entre les autorités de surveillance des marchés (ASM)

des pays de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) dans le but de garantir la sécurité des produits sur le marché unique.

Les projets ACSP 2024 comportent sept activités de test spécifiques aux produits ainsi que deux activités horizontales

Les participants aux activités spécifiques aux produits (ASP) testent les produits sélectionnés collectivement et échantillonnés sur leurs marchés nationaux respectifs. Les produits sont testés dans des laboratoires accrédités de l'UE/AELE conformément à des critères de test adoptés d'un commun accord.

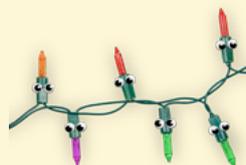
Les ACSP 2024 comprennent également une activité de renouvellement des tests. Basée un plan de test identique à celui adopté lors de la campagne de test précédente pour une certaine catégorie de produits, cette initiative de répétition des tests prévoit la reprise d'activités de surveillance du marché à grande échelle pour les produits concernés, en vue de vérifier leur niveau de conformité au bout d'une certaine période.



ASP 1
Tétines pour bébés



ASP 2
Chaises hautes



ASP 3
Guirlandes lumineuses



ASP 4
Radiateurs électriques miniatures



ASP 5
Cigarettes électroniques jetables



ASP 6
Bicyclettes pour enfants



ASP 7
Jouets à base de « slime » (nouveaux tests)

Les activités horizontales (AH) font office de forum d'échange de connaissances pour les ASM. Avec l'aide d'experts techniques spécialisés dans les domaines concernés, les participants élaborent des approches, des procédures et des outils pratiques communs en vue d'assurer la surveillance du marché.



AH 1
Normalisation – utilisation des normes par analogie



AH 2
Kit de démarrage pour les nouveaux participants

Processus et outils pour les ASP

0 Processus pré-ACSP

La DG JUST procède à un exercice de définition des priorités en collaboration avec les ASM afin de sélectionner les catégories de produits à inclure dans chaque projet ACSP. Ce processus de sélection englobe à la fois les nouvelles catégories de produits et celles ayant déjà donné lieu à des tests dans le cadre d'un projet ACSP précédent.

1 Validation des plans de test et d'échantillonnage

Les experts techniques élaborent les plans de test en s'appuyant sur les priorités retenues par les ASM et les principaux dangers identifiés au niveau des produits. Les versions préliminaires sont présentées lors des réunions de lancement, puis affinées et validées par les participants.

2 Sélection des laboratoires

L'équipe du prestataire répertorie les laboratoires de test, puis les contacte afin d'obtenir des devis préliminaires et autres informations pertinentes. La procédure d'appel d'offres est déclenchée à l'issue des réunions de lancement, les offres faisant alors l'objet de comparaisons et d'évaluations. Lors des réunions intermédiaires, les ASM sélectionnent un laboratoire pour chaque activité.

3 Recueil et transport des échantillons

Les ASM prélèvent des échantillons sur leurs marchés nationaux, effectuent les contrôles préliminaires et les envoient au laboratoire de test sélectionné.

4 Tests et remise des rapports de tests

Le laboratoire teste les échantillons conformément au plan de test convenu. Les ASM vérifient et valident les rapports de tests.

5 Évaluation des risques

Les experts techniques et les ASM procèdent à des évaluations des risques pour tous les échantillons qui ne respectent pas les exigences des tests.

6 Mesures adoptées par les ASM

Les autorités de surveillance du marché prennent des mesures correctives pour les produits qui ne répondent pas aux exigences et publient des notifications sur le système d'alerte rapide Safety Gate.

7 Communications externes

La campagne de communication externe sera lancée lorsque tous les résultats des tests auront été validés. Elle est déployée par le biais d'activités d'engagement impliquant des médias et des influenceurs, elles-mêmes soutenues par des activités de diffusion auprès des parties prenantes.

Communication externe

Outils de communication

- ▶ **Rapports finaux** pour chaque activité et pour le projet CASP 2024;
- ▶ **Fiches d'information**;
- ▶ **Jeu #ProductGo et ressources connexes**;
- ▶ **Dossier de presse et ressources pour les médias sociaux**.

Canaux de communication

Les supports de communication sont diffusés via les canaux suivants:

- ▶ Visibilité sur ec.europa.eu ([Safety Gate](#), page web [CASP](#), section des [actualités EISMEA](#));
- ▶ Comptes de médias sociaux de la DG JUST et de l'EISMEA;
- ▶ Canaux de communication des ASM;
- ▶ Sélection d'influenceurs partenaires;
- ▶ Sélection de partenariats médiatiques.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs
Direction «Consommateurs»
Unité B4 Sécurité des produits et système d'alerte rapide
E-mail: JUST-B4@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2025.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse: https://europa.eu/european-union/index_fr



Publications Office
of the European Union

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025
ISBN 978-92-68-26428-7
doi:10.2838/7967016